

Les INCOTERMS 2010 'International Commercial Terms' (Janvier 2011)

Définition :

Les Incoterms permettent d'uniformiser les termes commerciaux les plus utilisés dans les contrats relevant du commerce international. Ils ont été mis au point par la Chambre de Commerce Internationale (ICC) en 1936 et font l'objet de révisions régulières.

La dernière version est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Les Incoterms définissent par un terme unique, interprétable d'une façon identique de par le monde, le transfert des risques et des frais entre l'acheteur et le vendeur.

⚠ Attention ! ils ne règlent pas la question du transfert de propriété de la marchandise.

La particularité des INCOTERMS 2010 : peuvent être utilisés aussi pour le **commerce national.**

Identification

Les 11 Incoterms 2010 (*au lieu des 13 Incoterms 2000*) sont répartis en deux catégories :

Incoterms multimodaux :

EXW : Ex Works / Départ usine

FCA : Free Carrier / Franco transporteur

CPT : Carriage Paid To / Port payé jusqu'à

CIP : Carriage and Insurance Paid to / Port payé jusqu'à, assurance comprise

DAT : Delivered At Terminal / Livraison au terminal

DAP : Delivered At Place / Livraison sur place

DDP : Delivered Duty Paid / Rendu droits acquittés

Incoterms maritimes ou fluviaux :

FAS : Free Alongside Ship /Franco le long du navire


FOB : Free On Board / Franco à bord

CFR : Cost and Freight / Coût et Fret

CIF : Cost Insurance and Freight / Coût, Assurance et Fret

Répartition des frais entre le vendeur et l'acheteur


Tableau de la répartition des frais



	EMBALLAGE	CHARGEMENT camion, wagon EMPOTAGE conteneur usine	ACHEMINEMENT aéroport, port, plate-forme de groupage au terminal	DOUANE formalités export	MANUTENTION aéroport, port, PLATE-FORME de groupage au terminal	TRANSPORT PRINCIPAL	ASSURANCE TRANSPORT	MANUTENTION aéroport, port, PLATE-FORME de groupage au terminal	FORMALITÉS douanières import Droits et Taxes	ACHEMINEMENT à l'usine ou entrepôt d'arrivée	DÉCHARGEMENT en usine ou entrepôt d'arrivée
INCOTERMS® transports maritimes et fluvial											
FAS											
FOB											
CFR											
CIF											
INCOTERMS® transports multimodaux											
EXW											
FCA											
CPT											
CIP											
DAT											
DAP											
DDP											

■ Frais à la charge du vendeur
 ■ Frais à la charge de l'acheteur
 ■ Aucune obligation ni pour l'un, ni pour l'autre
■ Selon lieu convenu
 ■ Selon terminal convenu

Répartition des risques entre le vendeur et l'acheteur



	EMBALLAGE	CHARGEMENT camion, wagon EMPOTAGE conteneur usine	ACHEMINEMENT aéroport, port, plate-forme de groupage au terminal	DOUANE formalités export	MANUTENTION aéroport, port, PLATE-FORME de groupage au terminal	TRANSPORT PRINCIPAL	MANUTENTION aéroport, port, PLATE-FORME de groupage au terminal	FORMALITÉS douanières import Droits et Taxes	ACHEMINEMENT à l'usine ou entrepôt d'arrivée	DÉCHARGEMENT en usine ou entrepôt d'arrivée
INCOTERMS® transports maritimes et fluvial										
FAS										
FOB										
CFR										
CIF										
INCOTERMS® transports multimodaux										
EXW										
FCA										
CPT										
CIP										
DAT										
DAP										
DDP										

■ Risque pour le vendeur
 ■ Risque pour l'acheteur
 ■ Selon lieu convenu
 ■ Selon terminal convenu
 Livraison au 1^{er} transporteur (le risque est pour l'acheteur dans la majeure partie des cas).

Source : Magazine Classe Export – N° 192 'Incoterms 2010 – Comment les utiliser -

Ressources utiles :

Chambre de Commerce Internationale - ICC

www.iccwbo.org

(en anglais)

Bibliographie :

BROCHURE NCOTERMS 2010 Bilingue Anglais / Français

En vente à la Librairie du Commerce International – Ubifrance

<http://www.ubifrance.fr/librairie/resultat.html?lv=2&src=at&geo=&sct=T0105>

MAGAZINE CLASSE EXPORT

www.classe-export.com

Nota :

Des formations sur les INCOTERMS 2010 sont proposées par CCI International Bretagne.

Voir le site internet

<http://www.bretagne.cci.fr/1-23003-Formations-courtes.php?recherche=ok>

Pour tous renseignements complémentaires



Contact : Annie LE MASSON – Tél. 02 96 78 62 05

E-mail : annie.le-masson@cotesdarmor.cci.fr